



## **CONVOCAATION**

### **à la séance ordinaire du Conseil général**

**du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015, à 18h30, à l'Hôtel de Ville**

### **34<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Supplément à l'ordre du jour**

#### **15-602**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Hélène Dederix-Silberstein, Joël Desaulles, Edouard Jeanloz, Olivier Forel, Julien Binggeli, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicolas de Pury et Jean-Frédéric Malcotti, intitulée « Pour un service de coursier écologique et économique » (Déposée le 22 mai 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>er</sup> fois lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015) :

« Plusieurs entreprises, fondations ou associations de coursiers à vélos sont apparues ces dernières années en Suisse alémanique et romande.

Nous vous prions de bien vouloir considérer cette voie alternative pour les distributions internes de documents et objets qui doivent être échangés entre les divers bâtiments qui abritent les activités des services de la ville et associés tels que les écoles, bibliothèques, etc..

1. Le groupe PopVertsSol souhaite savoir quelle est l'organisation du service de traitement du courrier interne ?
2. Le transport des éléments physiques qui circulent entre les différents services se fait-il via des employé-e-s communaux ou ce service est-il externalisé dans des sociétés privées ?
3. Existe-il un service centralisé ou plusieurs systèmes hérités de différentes pratiques ?
4. Le stationnement, l'entretien d'un véhicule motorisé et l'organisation du service en fonction d'un service motorisé a un coût certain.

Le Conseil communal peut-il nous fournir une estimation large des coûts actuellement engendrés par le service de courrier interne ?

5. Les livraisons à cycles mu par la seule force du muscle entraîné ont des coûts d'exploitation bien plus faible que celle à moteur. Les temps de parcours restent relativement inchangés en particulier lorsque l'on considère la vitesse du trafic motorisé durant les heures de pointe. En particulier, stationner un véhicule peut s'avérer exaspérant du moins si l'on entend respecter les règles de circulation et ainsi donner l'exemple.

Le Conseil communal a-t-il déjà évalué la possibilité d'attribuer une telle activité à des coursiers à vélos ?

6. Une réflexion large autour de ce transfert modale permettrait-elle de rationaliser d'un point de vu organisationnel, financier, écologique et du bien-vivre le transport du courrier interne et périphérique de la Commune (transferts vers l'administration cantonale, scolaire, hospitalière et cetera) ?

Nous voyons ici l'occasion de donner un exemple de mobilité douce tout en faisant des économies. Le groupe pense qu'une telle innovation qui allie économie financière et énergétique renforcerait la légitimité de la désormais si fameuse devise du Conseil communal et espérons qu'il dépassera prochainement une simple réponse à cette interpellation et s'impliquera vers cette nouvelle pratique de courrier cyclo-transmis! ».

Neuchâtel, le 26 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,  
Christine Gaillard

Le chancelier,  
Rémy Voirol